

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme au capital de 15.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF. 381878SAM000

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'administration décide de convoquer la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le **Mardi 14 Avril 2009 à 16 heures** au siège de la Société pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ❖ Lecture et approbation du rapport d'activités de l'exercice 2008
- ❖ Lecture des rapports des commissaires aux comptes de l'exercice 2008
- ❖ Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2008
- ❖ Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2008
- ❖ Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2008
- ❖ Affectation des résultats et distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2008
- ❖ Nomination d'un commissaire aux comptes
- ❖ Emission d'Emprunts obligataires

LE PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2008, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2008 ainsi que le rapport du conseil d'administration tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2008.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit:

▶ Résultat net 2008	:	4.274.432
▶ Report à nouveau 2007	:	257.864
Total	:	4.532.296
▶ Réserve légale (5%)	:	226.615
▶ Dotation au fonds social	:	100.000
Solde à affecter	:	4.205.681
▶ Bénéfice à distribuer	:	2.000.000
▶ Réserve extraordinaire	:	1.500.000
▶ Report à nouveau	:	705.681

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution:

- D'un dividende à raison de 0,100 DT par action dont la jouissance est antérieure au 01/01/2009.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2008 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice 2008 à 42.000 DT.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Après examen de la note relative à l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cinquante Millions de Dinars (50.000.000 DT), l'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing de ces emprunts obligataires et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer FINOR en tant que commissaire aux comptes pour la vérification et la certification des états financiers de la société ainsi que les états financiers consolidés pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2011.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.